

FORMATION SPÉCIALISÉE SANTE, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION SPÉCIAL DU SCL

RÉUNION DES 03 ET 04 DÉCEMBRE 2025

La **CFDT** était représentée par Ingrid **Taco** (L35) et Jean-Michel **Combes** (L34).

Cette réunion, organisée en présentiel, était présidée par Thierry Picart, Chef du SCL, assisté Nadine de Bellis, responsable RH, du docteur De Lescure, médecin du travail au L75, de Myriam Weens, RDSSE et de Marius Cronopol, ISST référent.

Le secrétariat de la formation spécialisée (FS) est assuré par Stéphanie Battesti (pôle RH) et Ingrid Marchal (Solidaires).

Avant d'ouvrir la séance, la direction du SCL s'enquiert de l'existence de déclaration liminaire. Le syndicat CGT fait la lecture de sa déclaration liminaire.

En réponse, le chef du SCL explique que certains sujets sont à l'ordre du jour de cette instance et seront donc évoqués à ce moment-là. Sur les difficultés rencontrées dans les laboratoires, le chef du SCL fait la remarque qu'il faut distinguer les difficultés liées aux moyens du service de celles liées aux relations interpersonnelles.

Il revient sur les moyens du service. En effet, tout comme l'an passé à cette même époque, une incertitude budgétaire existe.

Cependant, de 2026 à 2028, il est prévu que le Secrétariat Général augmente le budget du SCL d'au moins 2 millions d'euros par an. Ce qui fait que le SCL bénéficiera d'un budget de plus de 11 millions d'euros pour 2026.

Par contre, le sujet des effectifs est inquiétant et la direction du SCL ne connaît toujours pas le schéma d'emploi prévu pour 2026.

Approbation du procès-verbal de la séance des 1er, 2, 3 et 8 avril 2025

Le procès-verbal est approuvé par la totalité des membres de la FS.

Approbation du procès-verbal de la séance des 3 et 4 juin 2025.

Sous réserve de la prise en compte des modifications demandées en séance, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres de la FS.

Examen du tableau des suites données de la FS-SSCT des 3 et 4 juin 2025

Le tableau des suites a été parcouru en séance. La plupart des actions ont été menées, quelques-unes sont en cours de réalisation.

Examen des registres SST

7 fiches ont été consultées et clôturées en séances. Une fiche fera partie des suites à donner et sera donc évoquée lors de la prochaine FS.

Les anciennes fiches du registre SST, évoquées lors de la dernière instance de la FS et restées ouvertes à ce jour, seront également clôturées.

Quelques rappels et recommandations ont été effectuées en séance :

- Comparés aux années précédentes, les accidents du travail repartent à la hausse : la direction du SCL évoque la rédaction et l'envoi d'une note à l'ensemble des agents pour rappeler la conduite à tenir en cas d'incidents/accidents avec entre autres : prévenir systématiquement la hiérarchie le plus rapidement possible, se protéger et protéger les autres, etc...
- Les Responsables Santé Sécurité Environnement (RSSE) de chaque laboratoire devront prévoir des affichages simples pour l'utilisation des gants selon la nature des produits manipulés (acides, solvants, ...).
- Les domaines utilisateurs de machine à production de glace pilée devront prévoir l'achat de bacs à glaçons de secours en cas de panne de celle-ci.
- Les RSSE de chaque laboratoire devront informer les agents qu'en cas d'ouverture des bouteilles de produits chimiques (ex : acide formique), il est nécessaire de baisser les vitres des sorbonnes, peut-être même un peu plus bas que son niveau d'utilisation optimum afin de limiter les risques d'inhalation de potentiels dégagements gazeux.

Examen des documents du processus PRESERVER

Trois documents ont été présentés en séance et approuvés par l'ensemble des membres de la FS. La mise en vigueur de ces documents se fera prochainement.

Point sur SEIRICH

Un bilan est présenté aux membres de la FS. Il en ressort que pour les risques résiduels par inhalation et pour les risques cutanés et oculaires, le nombre de risques forts est en augmentation pour certains laboratoires avec pour raison principale, la mise en place de nouvelles méthodes.

Avec la prise en compte des EPI (équipements de protection individuelle), il est constaté une nette diminution de ces risques forts et moyens.

Point sur la situation au sein du laboratoire des Antilles

Le cabinet Qualisocial est intervenu en séance afin d'expliquer leur démarche au sein du laboratoire des Antilles avec pour objectif de poser un diagnostic sur les risques psychosociaux (RPS) du laboratoire.

Déroulé de la démarche :

- Cadrage et communication : réunion d'information avec les agents pour annoncer la méthodologie ; analyse documentaire.
- Recueil, analyses des données et restitution : entretien individuel, confidentiel et basé sur le volontariat ; une première restitution au comité de pilotage (10 octobre 2025) ; une seconde restitution aux agents du laboratoire (16 octobre 2025).
- Etablissement du plan d'action et mise en place d'atelier : les ateliers sont actuellement en cours de réalisation et ils se font à l'extérieur du laboratoire.

Cette situation dégradée en matière de RPS engendre ou est en lien avec :

- Des atteintes à la santé des personnes
- Des conflits interpersonnels (violence interne, tensions, altercations)
- Un dysfonctionnement des activités par rapport au fonctionnement du laboratoire
- Locaux non adaptés

Axes proposés :

- Accompagnement individuel aux personnes qui en ressentent le besoin
- Communication
- Clarification du rôle de chacun
- Ateliers collectifs avec pour objectif de créer du lien
- Formation sur la thématique RPS

Le chef du SCL rappelle que la situation est vraiment dégradée au laboratoire, qu'il y a un travail en profondeur à mener et que cela prendra du temps.

Il précise qu'il est possible que certaines actions soient terminées avant la fin de la démarche.

La **CFDT** interpelle la direction du SCL sur la répétition des interventions des cabinets aux sujets des RPS et/ou conflits interpersonnels et s'interroge sur les facteurs déclenchant notammennt une forte charge de travail associé à une petite taille du laboratoire.

Le chef du SCL précise qu'à chaque fois qu'un problème est détecté dans un laboratoire, la direction du SCL agit. Et que les causes ne se veulent pas identiques dans chaque laboratoire. Il termine en expliquant qu'il faut analyser toutes les causes de chaque situation et apporter des réponses appropriées.

Rapport d'activité de la médecine de prévention année 2024

Le docteur De Lescure a présenté le rapport 2024 aux membres de la FS dont voici quelques conclusions :

- Le temps médical est encore insuffisant dans certains départements, un effort particulier est cependant fait pour assurer le suivi des agents SCL exposés aux risques chimiques ou biologiques.
- Les RPS sont encore présents dans les services, en lien avec : les inquiétudes sur la fermeture à venir ou non de laboratoires, les relations et la communication au sein des établissements, la charge de travail et sa désorganisation comme avec l'arrivée en masse d'échantillons DGAL en fin d'année, l'absence prolongée d'encadrants qui peut avoir un retentissement sur l'organisation du service.

- Les Troubles Musculo Squelettiques et les RPS restent les principaux risques et les principaux motifs d'intervention des médecins du travail.

Suite au courrier d'alerte adressé par le médecin du travail de l'unité de direction aux Directions Générales et au SAFI, la **CFDT** se dit inquiète pour les agents de l'unité de direction et demande s'il est possible de faire intervenir un psychologue du travail.

Le chef du SCL rappelle le manque de moyens est également présent au sein de l'unité de direction et que la situation n'est pas optimale.

La direction du SCL propose, avant de faire intervenir un cabinet, de participer à des formations spécifiques (ex : charge mentale, être en contact avec la souffrance des gens, ...)

Chantiers relatifs à l'évolution du service et notamment le devenir des domaines microbiologie et boissons/isotopie

Cf. Actu 15 GT de la FS-SSCT du 22 octobre 2025

▪ Domaine « microbiologie »

La **CFDT** souhaite la mise en place d'un arrêté de restructuration pour le SCL et ne comprend pas la direction qui souhaite concentrer son activité sur un domaine qui est déjà en difficulté (nombreux arrêts maladie, TMS, ...). Elle demande à ce qu'un agent supplémentaire soit recruté en plus de ce qui est prévu dans le projet.

Le chef du SCL réaffirme son désaccord avec les organisations syndicales et estime que cette évolution n'exige pas un arrêté de restructuration. Il explique que le service doit faire face aux enjeux qu'il a devant lui et doit revoir son organisation.

Il revient sur les domaines constitués de peu d'agents et les difficultés que cela engendre. Il est nécessaire de concentrer les activités pour effectuer des économies (agents, équipements). Il faut revoir l'offre de service pour retrouver une cohérence organisationnelle et scientifique. La dispersion des moyens nuit à l'efficience du SCL.

Il réitère le fait de la non pertinence des quatre implantations du domaine « microbiologie ».

Le chef du SCL précise qu'en concentrant l'activité, il y aura un meilleur taux d'utilisation du matériel et une marge de manœuvre plus importante. Il y aura un gain en effectif au laboratoire de Bordeaux et les laboratoires de Lyon et de Montpellier seront renforcés. Il rappelle que l'activité du domaine « microbiologie » a baissé considérablement depuis 2019.

La **CFDT** conteste cette vision et constate une hausse prévisionnelle du nombre d'échantillons de 40% pour Montpellier et 20% pour Lyon avec une baisse de 1,3 ETP selon les données fournies par la direction.

La **CFDT** s'inquiète pour la santé des agents et se demande comment ils pourront faire plus en étant moins !!!

La **CFDT** rappelle que de nombreux agents de microbiologie souffrent déjà de TMS liés aux manipulations répétitives dues aux grandes séries en microbiologie.

La direction du SCL se dit attentive à la formation des agents concernés et à leur carrière même en cas de changement de spécialité.

Sur les effectifs, les responsables d'établissement des laboratoires doivent transmettre leur besoin en agents prochainement et l'UD fera en sorte d'affecter des agents selon les demandes locales.

Le chef du SCL revient sur le budget 2026 du SCL qui permettra de répondre aux nouveaux besoins des Directions Générales et redotter les laboratoires en matériels. Reste la question des effectifs du SCL qui n'est pas réglée.

Le médecin du travail local va suivre le domaine « microbiologie », l'ISST référent souhaite être associé au projet notamment pour l'aspect ergonomie.

La direction du SCL indique suivre la mise en œuvre du projet et si besoin, des ajustements pourront avoir lieu.

Le transfert de l'activité sera effectif à compter de janvier 2026.

- **Domaines « boissons » et « isotopie »**

La **CFDT** interpelle le chef du SCL sur la fragilisation des poursuites pénales en n'ayant plus qu'un laboratoire pouvant réaliser les expertises judiciaires.

Elle rappelle les sommes considérables en matière de fraudes viticoles (préjudice estimé à plus de 75 millions d'euros dans une affaire actuellement jugée).

La **CFDT** demande si le fabricant de la RMN garantira son fonctionnement à l'issue du déménagement estimée à 130 000 €.

Si nos remarques sont jugées pertinentes et seront examinées, elles ne semblent pas suffisantes pour remettre en question le projet.

La **CFDT**, surprise du cout du projet (achats pour renouveler les appareils obsolètes mais toujours fonctionnels de Montpellier, déménagement RMN notamment) avec des effectifs en moins, ne comprend pas quel sera le gain pour le SCL.

Le chef du SCL rappelle les exigences en matière de redondance des domaines.

Pour la direction du SCL, spécialiser le laboratoire de Bordeaux n'est pas dérangeant puisque le SCL l'a déjà fait à Rennes et que cela fonctionne.

Par contre, il admet la perte d'expertise et capacitaire sans que ce soit un obstacle absolu.

Le sujet doit être peaufiner puisque la DGCCRF n'a pas encore donné son accord suite à son interpellation par la **CFDT** s'agissant des expertises judiciaires.

Le transfert de l'activité des boissons sera effectif à compter de mars 2026 et celui de l'isotopie le sera à compter de juin 2026 (dates prévisionnelles pouvant glisser).

Point sur la situation au sein du domaine D16 du laboratoire de Bordeaux

Le cabinet Qualisocial intervient actuellement au laboratoire de Bordeaux. L'action est moins avancée que pour le laboratoire des Antilles et son déroulé en est donc identique (Cf. page 3).

Une restitution a été faite au comité de pilotage et la prochaine étape sera la restitution aux agents afin d'envisager des recommandations et établir un plan d'action.

Le cabinet sera convié lors de la prochaine instance de la FS.

La direction du SCL précise qu'il est prévu au programme de formation 2026 des formations sur le Management pour le personnel encadrant.

Point sur le déménagement du laboratoire des Antilles

Les travaux tardent à se finir mais ils ont repris et cela ne changera pas le calendrier. La remise des clés est prévue ce mois-ci et même s'il y a du retard dans la livraison des paillasses (prévue en janvier), le déménagement sera effectif à la fin du premier trimestre 2026.

Le nouveau laboratoire fera le double de l'actuel. Les bureaux des analystes et des encadrants sont en dehors des salles d'analyse à la différence des locaux actuels.

Il faudra prévoir l'investissement d'une LC-MS-MS pour répondre aux besoins analytiques de la chlordécone. Cet équipement sera soit financé par la Préfecture soit financé par le SCL qui l'a déjà programmé dans son budget 2026.

La **CFDT** demande si, avec le contexte contraint en effectifs, le laboratoire des Antilles pourra bénéficier de moyens supplémentaires.

Le chef du SCL, acquiesce et évoque le recrutement de deux agents supplémentaires pour mener à bien cette mission.

Lettres de mission de deux nouvelles assistantes de prévention

Le chef du SCL présente à l'ensemble des membres de la FS :

- Laëtitia Waymel nommée assistante de prévention au laboratoire de Bordeaux
- Laurie Fontaine nommée assistante de prévention au laboratoire des Antilles

Toutes deux sont nommées à compter du 1^{er} octobre 2025.

Questions et informations diverses

▪ Concours catégorie B et C de 2025 :

Une organisation syndicale demande si la direction du SCL prévoit d'utiliser les listes complémentaires.

La direction du SCL affirme qu'en fonction des besoins remontés par les laboratoires, il sera possible d'utiliser les listes.

▪ Formation initiale à Tourcoing :

La formation initiale se déroulera pendant 4 semaines de fin janvier à fin février 2026. Les organisations syndicales font la remarque que cette formation se déroulera sur la période des vacances scolaires.

La direction du SCL précise que cela dépend du calendrier de la Douane et que les dates ont été choisies aussi pour que les agents du SCL puissent bénéficier de la disponibilité des chambres.

Les convocations des agents concernés ne devraient plus tarder.

▪ Promotion 2026 :

La publication se fera lundi 8 décembre mais les agents concernés ont été prévenus.

▪ CIA :

La direction du SCL affirme que les notifications seront envoyées prochainement.

Il avait été évoqué un possible complément de prime. La direction du SCL explique qu'une demande a été faite auprès du Secrétariat Générale sans retour de leur part.

▪ Déménagement de l'unité de direction :

Le déménagement de l'unité de direction est acté et se fera d'ici quelques années (2030) dans les locaux du grand Bercy. Ce ne sera donc plus la Douane qui hébergera l'unité de direction. Reste à trouver une solution entre 2027 et 2030, le chef du SCL a donc demandé au Secrétariat Général d'intégrer les locaux de Bercy dans l'attente de finalisation du grand Bercy.

▪ Sous-traitance :

Suite à la volonté de la Douane et de la DGCCRF de modifier ses orientations, les sous-traitances sont en forte augmentation pour 2026. Deux lignes budgétaires (SCL et Direction Générale des Entreprises) vont donc être abondées pour 2026.

▪ Effectifs :

Le schéma d'emploi 2026 n'est pas connu de la direction du SCL et il est peu probable qu'il soit positif en 2026.

A part augmenter le nombre d'agents de la microbiologie en arrêt maladie face à la surcharge de travail et fragiliser le service rendu aux enquêteurs Viti de la Douane et BEVS de la CCRF, sans compter des dépenses inutiles, la CFDT ne comprend toujours pas le gain attendu dans ces deux projets.

Il y a surement d'autres chantiers et priorités à engager à l'approche des 20 ans du SCL et de donner une vision (et des moyens humains) au Service que portera son nouveau chef pour les années à venir.

Les représentants de la **CFDT** sont à votre disposition pour toute information complémentaire ou nous faire remonter toute difficulté ou remarque : cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr

Ingrid Taco (L35) **02 99 14 37 14**

Jean-Michel Combes (L34) **04 67 04 62 68**